

the *United States*, and those of *Montreal* and *Quebec*, and the only line of communication between the navigation of *Lake Champlain* and the *Saint Lawrence*, for the transportation of merchandize and the purposes of commerce generally, is not practicable by the use of such means only as are provided by the existing Laws of the Province for the maintenance of roads generally: That therefore the opening of a more practicable road by some Legislative enactment which shall provide for its maintenance by those using the same by means of Tolls, appears indispensably necessary as well for the relief of the Inhabitants now by law obliged to support said Road, as it is for the convenience and interest of all those obliged to travel over the same, and also the advancement of the welfare of the Province at large. Wherefore the Petitioners humbly pray that the House will be pleased to incorporate the Petitioners and their Associates for the purpose of opening and maintaining a Turnpike Road between *Saint John* and *Laprarie*, with permission to receive such rates of Tolls and subject to such Regulations as the House shall deem expedient to prescribe.

referred.

Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Cuvillier*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Leslie*, Mr. *Perrault* and Mr. *Freileigh* do compose the said Committee.

Two Petitions
in favor of a
Turnpike Road
between St.
John and La-
prairie;

A Petition of the Inhabitants of the Parishes of *Saint Jean L'Evangeliste*, *Saint Luc*, *Sainte Marguerite de Blairfindie* and *Laprarie de la Magdeleine*, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. *Cuvillier*, and the same was received and read; setting forth: That the high road from the Town of *Dorchester*, commonly called *Saint John*, to the Village of *Laprarie*, is almost the only thoroughfare between the eastern part of the District of *Montreal* and the *United States of America*, with the City of *Montreal*, as being the Mart of *Lower-Canada*. That considering the great quantity of merchandizable goods that have been conveyed by this road for a number of years back, between *Saint John* and *Montreal*, the repairing and keeping up thereof has been a very heavy burthen to those inhabitants who are compelled by Law to repair and keep the same in good order; a burthen, which appears to the Petitioners to bear unjustly upon a very small number of individuals, to the advantage of the public in general, and more particularly of strangers, who make use of that road alone, leading from the *United States* to the City of *Montreal*. That in fact, notwithstanding the utmost efforts, it is impossible for the inhabitants to keep up the said Road, in such a way as to screen them from the fines and penalties imposed by Law on all those neglecting to repair the same and keep it up. That owing to the bad state of the said road, and the great difficulty the proprietors of lands situated thereon have to keep it in a passable state, the said lands have been much reduced in value. That in consequence of the deterioration of their property, the proprietors aforesaid are less able to support this burthen, and most seriously request that the Legislature will be pleased to take this subject into consideration. That the Petitioners know that a sum of money was granted in the last Session towards the improvement of the said Road, and of many others in the Province; but the Petitioners are well convinced, that such an allowance, although sufficient to put the said Road in good order, would not be sufficient to keep it in repair for any length of time. The Petition-

entre les principales villes dans les *Etats-Unis* et celles de *Montréal* et de *Québec*, et la seule ligne de communication entre la navigation du *Lac Champlain* et le *Fleuve Saint Laurent*, pour le transport des effets et les objets de commerce en général, ne peut pas être effectuée d'après les moyens pourvus par les lois existantes de la Province, à l'égard des Chemins en général: Que conséquemment l'ouverture d'un Chemin plus convenable sous l'autorité de quelques dispositions législatives, qui auraient l'effet de pourvoir à son entretien, en assujettissant ceux qui en feraient usage, à payer un Droit de Péage, paraît être indispensablement nécessaire, tant pour secourir les habitans qui par la loi sont obligés d'entretenir le Chemin en question, que rapport à la commodité et aux intérêts de tous ceux qui sont obligés de passer sur ce Chemin; de même que cela tendrait aussi à avancer la prospérité de la Province en général. Pourquoi les Pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre d'incorporer les Pétitionnaires, ainsi que leurs associés, afin d'ouvrir et d'entretenir un Chemin de Péage entre *Saint Jean* et *La Prairie*, avec autorité de recevoir des Droits de Péage, sous tels Règlements qu'il plaira à la Chambre de vouloir bien prescrire.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référée.

Ordonné, Que Mr. *Cuvillier*, Mr. *Bourdages*, Mr. *Leslie*, Mr. *Perrault* et Mr. *Freileigh* composent le dit Comité.

Une Pétition des Habitans des Paroisses de *Saint Jean L'Evangeliste*, *Saint Luc*, *Sainte Marguerite de Blairfindie*, et *La Prairie de la Magdeleine*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Cuvillier*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que la Grande Route entre la ville de *Dorchester*, communément appelée *Saint Jean* et le village de *La Prairie*, est presque la seule voie de communication fréquentée entre la partie orientale du District de *Montréal* et les *Etats Unis d'Amérique* et la Cité de *Montréal*, le grand entrepôt de cette Province: Qu'eu égard à la grande quantité d'effets de commerce transportés par la dite route, depuis un nombre d'années, entre *Saint Jean* et *Montréal*, la réparation et l'entretien d'icelle, est devenu un fardeau très-onéreux aux habitans obligés par la Loi à la réparer et l'entretenir; fardeau qui leur semble peser injustement sur un très-petit nombre, à l'avantage du Public en général, et plus particulièrement à l'avantage de l'étranger, qui se sert uniquement de cette route entre les *Etats-Unis* et la Cité de *Montréal*: Qu'en effet, nonobstant les plus grands efforts, il est impossible aux dits habitans d'entretenir la dite route publique dans un état capable de les mettre à l'abri des pénalités et des amendes imposées par la Loi à ceux qui négligent de la réparer et l'entretenir: Que vû le mauvais état de la dite route et la grande difficulté qu'ont les Propriétaires des Terres située sur icelle à l'entretenir dans un état passable, les dites terres sont beaucoup réduites en valeur: Qu'en conséquence de la détérioration de leurs propriétés, les Propriétaires sont moins en état de supporter ce fardeau, et demandent très-sérieusement que la Législature veuille bien prendre ceci en considération: Les Pétitionnaires savent qu'une somme d'argent a été accordée par la Législature, dans sa dernière Session, pour l'amélioration de la dite Route et de plusieurs autres dans la Province; mais les Pétitionnaires sont très convaincus qu'une telle allowance, quoiqu'elle pût suffire à mettre la dite route en bon état, ne suffirait pas à la tenir long tems en ordre: Les Pétitionnaires représentent humblement, que pour parvenir

Deux Pétitions
en faveur du
Chemin entre
St. Jean et La
Prairie;